

Mesdames & Messieurs, au moment de l'achat de votre carte de pêche par Internet ou chez un dépositaire qu'elles sont les motivations qui vous poussent à choisir telle ou telle association de pêche agréée ? Faites-vous parti des pêcheurs qui achètent leur carte sans se préoccuper de l'association qui gère tel ou tel territoire de pêche même si la réciprocité EGHO est de mise sur l'ensemble du département.

Depuis le début de l'année, la vente des cartes via internet que ce soit par le biais d'un dépositaire ou de la propre initiative du pêcheur, ne fait qu'accélérer l'éloignement des pêcheurs du fonctionnement de leurs AAPPMA. Cela se traduit chaque année par une diminution du nombre de pêcheurs en Ille et Vilaine et ce malgré tous les efforts déployés par la fédération départementale et les AAPPMA pour promouvoir le loisir pêche.

Amis pêcheurs, même si la législation rend obligatoire l'adhésion à une AAPPMA pour obtenir une carte de pêche, rappelez-vous qu'avec cette carte vous en êtes membre et qu'à ce titre vous pouvez participer à son fonctionnement et influencer sur la gestion des milieux aquatiques. Comme dans beaucoup d'AAPPMA, notre association constate chaque année le peu d'intérêt porté par ses membres aux assemblées générales ou à des fonctions nécessaires à la pérennité de la vie de l'association.

Amis pêcheurs ne limiter plus votre adhésion à une AAPPMA au simple achat d'une carte de pêche ; Pour que le loisir pêche reste le premier secteur de loisir en France, impliquez-vous en devenant un membre actif de votre association.